



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 avril 2019

Le 04 avril 2019 le Conseil Municipal de la Commune de *SERVES* sur Rhône, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LAFUMA, Maire,

Présents : MM. BIRRAUX, BOUTRY, FLORES, JOBLIN, LAFUMA, VERGET, Mmes DEFRANCE, GIACOMINO, MAILLOT, PUYOU

Madame Christelle DEFRANCE est élue secrétaire de séance.

Absents excusés : Monsieur Pascal DURUISSEAU et Mesdames Nathalie ASCONE et Myriam GAMIN

Absent : Monsieur Christophe DOMANGE

Pouvoirs : Madame Nathalie ASCONE donne pouvoir à Madame Brigitte GIACOMINO et Madame Myriam GAMIN donne pouvoir à Monsieur Gérard BIRRAUX

Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 14 mars 2019, le Maire ouvre la séance :

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

2019-17 : Vote des Taux

La commission des finances réunie le 21 mars 2019 propose de ne pas augmenter le taux des taxes d'habitation et du foncier bâti et non bâti.

Décision à l'unanimité des membres présents de ne pas augmenter les taux des taxes d'habitation et du foncier bâti :

TH	: 9.47
TF	: 13.51
THNB	: 60.44

Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents du compte administratif 2018 pour le budget principal.

2019-18 : Vote du Budget Primitif 2019 – Budget communal

• **Budget Principal**

<i>Section de fonctionnement</i>		<i>Section investissement</i>
- Recettes 2019	: 501 399.19€	269 606.68€
- Dépenses 2019	: 501 399.19€	269 606.68€

Approbation à l'unanimité des conseillers municipaux présents

2019-19 : Vote du Budget Primitif 2019 – Budget assainissement

• **Budget assainissement**

<i>Section fonctionnement</i>		<i>Section investissement</i>
- Recettes 2019 :	104 175 67€	313 551.52€
- Dépenses 2019 :	104 175 67€	313 551.52€

Approbation à l'unanimité des conseillers municipaux présents

2019-20 : Demande de subvention au Conseil Départemental de la Drôme – Economie d'Énergie

Monsieur le Maire expose la nécessité d'effectuer des économies d'énergie dans les bâtiments communaux. Pour cela il convient de mettre en place une bonne isolation ainsi que de changer l'ensemble des systèmes de chauffage et d'éclairage, devenus archaïques.

Pour l'isolation :

- Logements communaux
- Ecole Maternelle

Pour l'éclairage

- La Mairie

Pour le chauffage

- Logements communaux et cabinet infirmier

Un chiffrage des travaux a été effectué pour un montant de 25 000€ HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux il convient de demander une subvention auprès du Département de la Drôme à son taux le plus élevé.

Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents

2019-21 : Conventionnement avec le CDG26 pour la mission d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail (ACFI)

En vertu des dispositions contenues à l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, les communes et les établissements publics doivent désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail (ACFI).

Ils ont la possibilité de satisfaire à cette obligation en passant convention avec le Centre de Gestion qui assure ce type de mission depuis plusieurs années.

L'Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection aura notamment pour rôle de contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Cette mission est financée à l'intervention, un coût journée a été déterminé à 294€/jour pour une collectivité affiliée au Centre de Gestion.

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents

Questions diverses

- Recensement militaire : Les jeunes filles et garçons nés en 2003 doivent se présenter en Mairie. Ils disposent d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Cette démarche permet :
 - L'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense,
 - L'inscription aux examens et concours.
 - L'inscription sur les listes électorales dès leurs 18 ans.Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

DATE A RETENIR

- 26 mai 2019 de 08h à 18h : Elections européennes



Le Maire

Alain LAFUMA